

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 décembre 2019 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille  
Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile, Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

### **Séance extraordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2019-12-12.243

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

### **ADOPTÉE**

#### **2. Adoption du budget 2020**

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2019-12-12.244

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2020, telles que ci-après présentées :

<b>SOMMAIRE DES RECETTES</b>	
Taxes	21 574 700 \$
Paiements tenant lieu de taxes	560 000 \$
Autres recettes de sources locales	5 874 300 \$
Transferts	829 700 \$
<b>RECETTES</b>	<b>28 838 700 \$</b>

<b>SOMMAIRE DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES</b>	
Administration générale	4 931 800 \$
Sécurité publique	6 260 100 \$
Transport	4 009 600 \$
Hygiène du milieu	4 033 900 \$
Aménagement, urbanisme et développement	869 800 \$
Loisirs et Culture	4 103 200 \$
Frais de financement	855 900 \$
<b>Sous- total dépenses</b>	<b>25 064 300 \$</b>

<b>Autres activités financières</b>	
Remboursement de la dette à long terme	2 809 000 \$
<b>Affectations</b>	
Surplus accumulé non affecté	0 \$
Réserves financières, fonds réservés et montant à pourvoir dans le futur	272 800 \$
Activités d'investissement	692 600 \$
Sous-total affectations	<b>965 400 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>	<b>28 838 700 \$</b>

DE PUBLIER un document explicatif du budget 2020 sur le site Internet de la Ville de Deux-Montagnes, aux lieux et place d'une distribution de porte à porte.

**ADOPTÉE**

**3. Période de questions (maximum 30 minutes)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h40. Deux (2) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 19h50.

**4. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50 par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques